

## Sans passer par la case tribunal

Comment résoudre des différends du quotidien



Sans passer par la case tribunal

Un nouveau conciliateur de justice en poste

**Celui est affecté au secteur de Nogaro, Barcelonne du Gers, Aignan et Montréal du Gers**

Il s'agit de Dominique Ridoux, trésorier principal en poste en Picardie et ancien magistrat à titre temporaire, va occuper cette fonction dans quatre cantons. Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties. Depuis décembre 2019, la conciliation est obligatoire pour les demandes n'excédant pas 5 000 euros, avant d'entamer une action en justice. Les litiges tels que ceux entre bailleurs et locataires, entre voisins, avec un commerçant ou un artisan, mais aussi des différends dus à des problèmes ou de servitude, peuvent faire l'objet d'une telle procédure.

Celle-ci est gratuite. Les permanences auront lieu, entre 10 heures et midi, les premiers lundis du mois à Nogaro, les deuxièmes lundis à Montréal, les troisièmes à Barcelonne-du-Gers, et les premiers mardis du mois à Aignan. Dominique Ridoux sera appelé également à siéger au tribunal de proximité de Condom, en fonction des besoins.